COMPTE RENDU
Séance du 5 septembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le 5 septembre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents : Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Brigitte TRAVERS, Pierre BIEUVILLE, Arnaud DUFOSSE, Frédéric JOUSSELIN, Thomas GUYOMARC H et Laurent GARDIN.
Absent excusé : Jean-Luc CAILLIE qui a donné un pouvoir à Pierre BIEUVILLE

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAULT.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 01/09/2025.

Objet : délibération Ville à Joie.

Le conseil municipal, après la présentation du projet de Ville à Joie, et en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'accueil d'un événement Ville à Joie sur la commune de Boisset les Prévanches en 2025
- Modalités de paiement : dans le cadre du Programme LEADER, de soutenir l'initiative Ville à Joie à hauteur de 188 euros.

A l'unanimité, cette délibération est adoptée.

Sécurisation du carrefour, après aménagement du parking.

Il est proposé d'installer deux STOP, un passage piéton et une figure prévention ;

Ce sujet fera l'objet d'une délibération à la prochaine réunion de conseil municipal.

Siège : proposition.

Toutes les lampes du village vont être changées en LED par le SIEGE, pour la somme de 6 000 euros TTC.

Questions diverses.

- Mme. Vautrin aura une réponse à la lettre
- Il est demandé que les plans de la rampe de l'école soient remis à M. Perrier pour une mise aux normes
- La mairie fermera en septembre du 16 septembre au 30 septembre.

- Pour les journées du Patrimoine, le château de Boisset les Prévanches ouvrira ses portes de 15h00 à 17h00
- La table de ping pong sur la friche sera installée samedi 13 septembre à 9h30
- Madame le Maire relate qu'un chien de la commune a mordu un âne la semaine passée
- Il est demandé que M. Duro vienne élaguer les arbres rue de Garennes, ces derniers étant pris dans les fils
- La dernière caméra sera sans doute opérationnelle le 8 septembre
- Il est rappelé par Mme. Le Maire que chaque habitant est tenu de nettoyer le trottoir devant sa propriété
- Une lettre va être transmise à M. Lempereur concernant son chien.

Fin de séance : 21h 00